Médiconcours Marseille

Joindre 2 photos d'identité

Bulletin d'inscription 2027–2028

1re année des études de santé — Licence Portail Santé · LPS

01 Coordonnées de l'étudiant

NOM — PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE — LYCÉE

ADRESSE — CODE POSTAL — VILLE

TÉLÉPHONE — ADRESSE E-MAIL

02 Coordonnées des parents ou tuteurs légaux

NOM ET PRÉNOM DU PÈRE / DE LA MÈRE / DU TUTEUR

ADRESSE — CODE POSTAL — VILLE

TÉLÉPHONE — ADRESSE E-MAIL

03 Formule d'accompagnement

Ayant pris connaissance de l'organisation des cours Médiconcours Marseille, je m'inscris à / au :

PRÉPARATION ANNUELLE LPS

☐ Préparation annuelle en 1re année LPS	**4 450 €**
☐ Stage de pré-rentrée + Préparation annuelle LPS	**5 180 €**
☐ Stage intensif d'été + Préparation annuelle LPS	**5 570 €**

STAGES SEULS

☐ Stage de pré-rentrée LPS	**1 280 €**
☐ Stage intensif d'été LPS	**1 760 €**

Acompte de 520 € à l'inscription, quelle que soit la formule souscrite, à déduire des frais de scolarité. Les prix ci-dessus incluent le montant de l'acompte. **Paiement possible en 8 fois sans frais** pour toute formule de préparation annuelle.

FAIT À — LE — SIGNATURE

Les inscriptions sont ouvertes dès le 1er octobre 2026. Elles sont closes sans préavis dès que les effectifs définis par Médiconcours Marseille sont atteints. Un chèque d'acompte de 520 € vous est demandé dès votre inscription. En cas de succès au baccalauréat, l'inscription est automatiquement validée et le complément des frais d'inscription sera demandé. En cas d'échec au baccalauréat ou de non-inscription en faculté de Médecine, l'acompte ainsi que les montants versés seront restitués sur présentation d'un justificatif.

Médiconcours Marseille
Établissement d'Enseignement Supérieur Privé · 145 bis boulevard Baille, 13005 Marseille
04 91 53 14 21 · secretariat@mediconcours.fr
www.mediconcours.fr

Médiconcours
Marseille

Conditions & informations

Verso du bulletin d'inscription

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- ☐ **1 Le bulletin d'inscription**
 dûment rempli, daté et signé
- ☐ **2 2 photos d'identité récentes**
 à coller ou agrafer au recto
- ☐ **3 Les 3 derniers bulletins scolaires**
 photocopies, en votre possession
- ☐ **4 L'acompte de 520 €**
 chèque, virement ou espèces

À ENVOYER OU DÉPOSER À

Médiconcours Marseille
Service de la scolarité
145 bis boulevard Baille
13005 Marseille

Par la poste, par e-mail ou directement au secrétariat.

RIB	TITULAIRE	IBAN	BIC
	DB MARSEILLE-MEDI CONCOURS	FR76 1010 7001 0100 7250 0770 135	BREDFRPPXXX

Conditions générales

Le dossier d'inscription se compose des pièces listées ci-dessus. Des facilités de paiement sont possibles jusqu'à 8 fois sur simple demande au secrétariat.

Le nombre de places étant limité, Médiconcours Marseille ne peut garantir toutes les inscriptions.

L'acompte de 520 € sera intégralement remboursé en cas d'échec au baccalauréat ou de non-inscription en faculté de Médecine, sur justificatif (fourni avant la date de rentrée universitaire).

L'organisation pédagogique des séances se déroule selon un volume d'heures général précisé en fonction du type de préparation suivi. En fonction de l'évolution des programmes, la direction pédagogique adaptera la répartition des enseignements aux exigences du concours, le nombre global d'heures d'enseignement annoncé étant contractuellement conservé.

En cas d'inscription réalisée par Internet, par correspondance ou sur un autre lieu que les locaux de Médiconcours Marseille, l'étudiant inscrit dispose d'un délai de 14 jours francs (1er jour non compris) à compter de l'enregistrement du contrat-formulaire par Médiconcours Marseille (matérialisé par la réception d'un courrier électronique ou l'envoi d'une lettre confirmant son inscription) pour exercer son droit de rétractation en application de l'article L221-18 du Code de la consommation.

Pour ce faire, l'étudiant inscrit devra adresser dans ce délai le formulaire dûment complété accessible sur notre site internet (www.mediconcours.fr) en précisant qu'il demande à se rétracter de son inscription (sans avoir à fournir d'explication). L'acompte versé et toute somme encaissée lui seront alors remboursés dans les 14 jours, selon les mêmes moyens de paiement que ceux utilisés.

Clause de confiance

L'annulation doit être adressée par lettre recommandée avec AR. Elle prend effet 8 jours après sa réception (l'accusé de réception de la poste faisant foi). La somme remboursée est calculée au prorata des cours restant à effectuer et de tout document distribué en amont. Le remboursement dégage Médiconcours de toute obligation d'enseignement. Tout mois commencé est dû.

Données à caractère personnel

Les données collectées et traitées par Médiconcours Marseille sont celles que l'utilisateur transmet volontairement en remplissant le formulaire d'inscription. Elles sont traitées pour le seul besoin de la préparation au concours et ne sont pas communiquées à des tiers. Leur stricte confidentialité est garantie et ne saurait être levée qu'en application de la loi, dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire.

L'établissement met en œuvre toutes mesures appropriées aux fins de limiter les risques de perte, détérioration ou mauvaise utilisation des données. Celles-ci sont stockées chez l'hébergeur de la base de données de l'établissement et conservées pour la durée strictement nécessaire aux finalités visées ci-avant, puis à des fins exclusivement statistiques.

Tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données le concernant en écrivant à **contact@mediconcours.fr** ou par courrier à Médiconcours Marseille, 145 bis boulevard Baille, 13005 Marseille.

Le secrétariat se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches ou pour tout complément d'information.